

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 7 décembre 2020, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 8000, rue Notre-Dame, sur le lot portant le numéro 1 292 195 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet de permettre le réaménagement d'un stationnement dont le nombre de cases sera de 162, et ce, bien que l'article 4.14.4.8 prévoit un nombre minimal de cases de 182.

Toute personne qui souhaite s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure est priée de transmettre ses commentaires par écrit au secrétaire de l'arrondissement de Lachine avant minuit le 3 décembre 2020, à l'adresse lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca, ou de communiquer avec le 3-1-1.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 18 novembre 2020.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

N O T I C E is hereby given that at the regular sitting of December 7, 2020, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 8000, rue Notre-Dame, on lot number 1 292 195 of cadastre du Québec.

This exemption would allow the redevelopment of a parking lot to accommodate 162 parking spaces, despite the fact that article 4.14.4.8 provides for a minimum number of 182 parking spaces.

Anyone wishing to express themselves in relation to this request for minor exemption is asked to send any comments to the secretary of the borough of Lachine before midnight on December 3, 2020, at lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca, or call 3-1-1.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this November 18, 2020.